

SEANCE DU 12 JUIN 2014

Sont présents : Mr. : Thierry MISSAIRE, Bourgmestre-Président ;
Mme & Mrs. : Jérôme de NEUVILLE, Valérie LEBURTON, André LAHAYE et Bernard BONNECHERE, Echevins ;
Mmes & Mrs. : René SEUTIN -Président du CPAS, Benoît BUSTIN, Hélène PENDEVILLE, Dominique LIBIOUL, Jean-Marie HEYNE, Marcel RENQUIN, Liliane GELAESEN, Rose-Marie GELAESEN, Fabrice SCIORRE, Luc LHOEST et Léa GAUNE, Conseillers communaux ;
Mr. : Christian VANDERBEMDEN, Directeur général.

Est absente (excusée) : Madame Yvonne PIRARD, Conseillère communale.

Monsieur Jérôme de NEUVILLE, Echevin et Monsieur Jean-Marie HEYNE, Conseiller communal, ne sont pas présents.

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Il est donné lecture des points votés en séance du 20 mai 2014.

Ce procès-verbal est déposé sur le bureau du Conseil depuis 19 heures où tout membre peut le consulter.

Si au cours de la présente séance aucune réclamation n'est déposée quant aux textes de cette séance du 20 mai 2014, le procès-verbal sera adopté.

Monsieur Jean-Marie HEYNE, Conseiller communal, entre en séance.

2. ASBL CENTRE CULTUREL DE REMICOURT – COMPTE 2013.

Le Conseil communal,

Vu le compte 2013 de l'asbl Centre Culturel de Remicourt tel que présenté par Madame LEBURTON, Echevine de la Culture ;

Entendu Madame l'Echevine de la Culture en sa présentation du dossier ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

Approuve le compte 2013 de l'asbl Centre Culturel de Remicourt qui se clôture comme suit :

Total des recettes	244.505,57 €
Total des dépenses	256.249,70 €

Résultat de l'exercice MALI - 11.744,13 €

Monsieur Jérôme de NEUVILLE, Echevin, entre en séance.

3. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE CULTUREL DE REMICOURT, LA COMMUNE DE REMICOURT ET LA COMMUNE DE DONCEEL.

Le Conseil communal,

Vu les statuts de l'asbl Centre Culturel de Remicourt approuvés par son Assemblée générale ayant pour objet de promouvoir le développement culturel de la commune de Remicourt en garantissant la participation de toutes tendances philosophiques et politiques de l'environnement socio-culturel ;

Vu les principes généraux d'actions du décret du 21 novembre 2013 relatif notamment au Centre culturel, savoir :

- l'augmentation de la capacité d'analyse, de débat, d'imagination et d'action des populations d'un territoire, notamment en recourant à des démarches participatives ;
- la recherche d'association entre opérateurs culturels d'un territoire afin de concevoir et conduire un projet d'actions culturelles de moyen ou à long terme ;
- l'inscription dans des réseaux de coopération territoriaux ou sectoriels ;

Considérant qu'afin de déterminer son territoire d'implantation, le centre culturel qui entend solliciter la reconnaissance d'une action culturelle générale lance préalablement à l'introduction de sa demande un appel à manifestation d'intérêt auprès de la ou les communes limitrophes ou avoisinantes à la commune dans laquelle il se situe et qui ne fait pas partie du territoire d'implantation d'un centre culturel dont l'action est reconnue ;

Attendu le projet à long terme de créer un Centre culturel dont le territoire et l'action s'étendent sur les territoires des communes de Remicourt et Donceel, au plus grand bénéfice de leurs citoyens, et de faire émerger au moyen d'un processus participatif, les enjeux prioritaires d'une politique culturelle la meilleure qui soit ;

Vu la convention proposant la collaboration entre les communes de Remicourt, Donceel et le Centre culturel de Remicourt ;

Par ces motifs ;

Sur proposition du Collège communal ;

A l'unanimité ;

Approuve la convention de collaboration entre les communes de Remicourt, Donceel et le Centre culturel de Remicourt.

4. INTERCOMMUNALE A.I.D.E. : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 16 JUIN 2014 – ORDRE DU JOUR.

Le Conseil communal,

Vu l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire de l'Intercommunale *AIDE* devant se tenir le lundi 16 juin 2014 à 17h.30 ;

Considérant la législation régissant les Intercommunales et leur mode de fonctionnement ;

Sur proposition du Collège communal ;

A l'unanimité,

MARQUE SON ACCORD sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour, sur base des documents joints.

5. INTERCOMMUNALE TECTEO : ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE du 20 JUIN 2014 – ORDRE DU JOUR.

Le Conseil communal,

Vu l'ordre du jour des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire de l'Intercommunale *TECTEO* devant se tenir le vendredi 20 juin 2014 à 17h.30 ;

Considérant la législation régissant les Intercommunales et leur mode de fonctionnement ;

Sur proposition du Collège communal ;

A l'unanimité,

MARQUE SON ACCORD sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour, sur base des documents joints.

6. INTERCOMMUNALE SPI : ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE du 23 JUIN 2014 – ORDRE DU JOUR.

Le Conseil communal,

Vu l'ordre du jour des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire de l'Intercommunale *SPI* devant se tenir le lundi 23 juin 2014 à 17h.30 et 18 heures ;

Considérant la législation régissant les Intercommunales et leur mode de fonctionnement ;

Sur proposition du Collège communal ;

A l'unanimité,

MARQUE SON ACCORD sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour, sur base des documents joints.

7. INTERCOMMUNALE INTRADEL : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 26 JUIN 2014 – ORDRE DU JOUR.

Le Conseil communal,

Vu l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire de l'Intercommunale *INTRADEL* devant se tenir le jeudi 26 juin 2014 à 17 heures ;

Considérant la législation régissant les Intercommunales et leur mode de fonctionnement ;

Sur proposition du Collège communal ;

A l'unanimité,

MARQUE SON ACCORD sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour, sur base des documents joints.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,